

01 - Communications diverses

«**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Avant de commencer ce Conseil Municipal, je voudrais dire que victime de violentes coliques néphrétiques, normalement on ne donne pas les causes médicales mais le Maire a souhaité que je vous les donne, notre Maire vient d'être hospitalisé mais il n'y a rien de grave, simplement la faculté lui impose un repos absolu qui sera de courte durée mais absolu. Il a été contraint par son médecin à s'y résoudre. Donc au nom du Conseil Municipal je veux lui exprimer notre sympathie, nos encouragements, même si ça ne doit pas durer, et notre satisfaction de savoir qu'il va revenir très vite parmi nous.

De ce fait, il me revient de conduire au pied levé ce Conseil Municipal. Par avance je vous remercie de votre indulgence, de votre compréhension et de votre aide pour que cette séance se déroule dans la sérénité et l'efficacité que nécessitent les débats, je sais pouvoir compter sur vous et je vous en dis toute ma gratitude.

Avant de commencer ce Conseil Municipal, je voudrais vous présenter Mme CHIRIS-FABRE, DGAS aux services à la Population qui remplace M. PENGREC'H.

Je voudrais ensuite vous présenter et accueillir M. MANCHEC, DGAS du Pôle Vie Sociale et Citoyenneté qui remplace M. DUMOULIN et Mme Françoise BERTHET, qui est responsable du Département Urbanisme et Grands Projets en remplacement de Mme Catherine HATON-PEREZ.

Je vous souhaite donc à tous la bienvenue dans cette Ville de Besançon.

Je voudrais par ailleurs féliciter Béatrice FALCINELLA à qui a été décernée la médaille des Chevaliers dans l'ordre du Mérite Agricole et je te félicite. (Applaudissements). Tu vois que, même quand on préside le Conseil par substitution, on sait tout.

Donc je souhaite, mes Chers Collègues, avant l'ouverture du Conseil faire quelques communications.

Tout d'abord parler des circonstances très particulières que celles fournies par l'actualité. Nous avons tous été choqués par les événements qui se sont déroulés à Toulouse. Le Maire a d'ailleurs écrit à son homologue M. Pierre COHEN pour l'assurer du soutien de tous les Bisontins et de toutes les Bisontines. Nous avons été nombreux à nous rendre mardi soir à la synagogue pour témoigner concrètement de notre solidarité à cette communauté et je ne doute pas que l'ensemble du Conseil s'associe à la peine des familles de l'enseignant et des militaires abattus avec une froideur qui ébranle notre humanité.

Je vous propose de respecter une minute de silence en leur mémoire. (Minute de silence). Je vous remercie.

Toujours avant conseil, circonstances particulières encore puisque vous le savez, en deux semaines, deux écoles de la Ville, la maternelle des Chaprais et l'école élémentaire Champagne ont été les cibles de vandalisme. Bien sûr il n'est pas question de mettre sur le même plan ces événements mais là encore, force est de reconnaître que nous sommes face à des agissements dont nous ne cernons pas bien les motivations. Je veux ici, au nom du Maire et au nom de tout le Conseil, assurer les enseignants, les parents d'élèves et les enfants, de notre condamnation claire de ces actes injustifiables, et de notre détermination à mettre tout en oeuvre pour donner à l'école les moyens de poursuivre sa noble mission. J'ajoute que dans les deux cas la Ville a bien entendu déposé plainte. Je souhaite également remercier nos services techniques comme les équipes pédagogiques qui ont tout fait pour permettre au service public de reprendre les cours dans les meilleurs délais. Mes Chers Collègues, nous avons eu des débats nourris lors de notre précédente session autour des caméras de vidéo-protection. Je ne veux pas relancer le débat à cette heure mais j'observe que dans l'un et l'autre cas, à Toulouse pour identifier le scooter du tueur et à Champagne pour deux des vandales, les bandes enregistrées par ces dispositifs ont été utiles. Je le note simplement, sans bien sûr nier toutes les questions que nous nous sommes posées, dit notre

Maire, et en étant conscients que ce système n'est pas la panacée, mais plutôt un outil qu'il convient d'utiliser avec discernement, ce que nous nous attacherons bien sûr à faire.

Je souhaite dire un mot à propos du CHU et de la question complexe qui se pose autour du stationnement et bien entendu là aussi je parle au nom du Maire. Je reprends là les propos que le Maire souhaitait tenir en ouverture du Conseil. Ils sont ceux-ci : «question complexe parce qu'elle s'insère dans un vaste projet de création d'un quartier des Hauts du Chazal avec l'Université de médecine-pharmacie, un pôle de recherche et de développement économique, Temis Santé, un quartier de vie et l'extension du CHU, le tout étant appelé à être desservi par le futur tram».

Cette question est complexe parce qu'en raison des chantiers d'extension de l'Hôpital Jean Minjoz et d'implantation du tramway, des espaces voués au stationnement sont momentanément neutralisés, parce que personnel et visiteurs partageaient les espaces de stationnement, de nombreux malades ou proches de malades se sont plaints au Maire de l'insuffisance de places de parking. C'est pourquoi nous avons mis en place un système permettant de répondre à cette demande en rendant le parking payant à partir de 2 heures et demi d'utilisation. Il est gratuit le soir et tout le week-end et on constate qu'il donne satisfaction.

Le Maire sait que nous n'avons pas résolu, ce faisant, le problème de stationnement du personnel du CHRU, question qui relève d'ailleurs, je le rappelle, de l'établissement et non de la Ville. Néanmoins l'un et l'autre ont bien entendu le message des personnels de l'hôpital. Le Maire m'autorise à vous annoncer qu'une solution sera présentée demain au Conseil de Surveillance. Ville et CHRU se sont mis d'accord pour mettre rapidement à disposition du personnel 200 nouvelles places sur le parking réalisé en prévision de la remontée du personnel de Saint-Jacques, et jusqu'ici non utilisé. Le CHRU va ouvrir ce parking, la Ville et l'Agglomération s'engagent à créer un accès, à le sécuriser pour qu'il longe le chantier du tram.

À l'automne 2012, lorsque le personnel de Saint-Jacques aura rejoint Minjoz, la direction du CHRU transformera la navette actuelle inter-sites en navette directe entre le parc relais de Micropolis et le CHRU. Par ailleurs à la fin de cette année ou au début de 2013, 80 places nouvelles seront dédiées au covoiturage et seront offertes sur le terrain cédé gratuitement par la Ville au CHRU, actuellement occupé par le restaurant d'entreprises. À terme, le CHRU disposera ainsi de 1 800 places pour son personnel. À titre d'exemple, l'hôpital de Dijon en offre 400. J'ajoute enfin, et le Maire le dit, que deux zones de stationnement gratuites ont été aménagées à moins de quinze minutes à pied du CHRU et elles sont desservies par les lignes de bus : 200 places rue Ambroise Paré et 120 rue Belin. C'est ce que le Maire souhaitait vous dire ce soir en attendant la séance de demain.

Voilà nous en avons terminé pour le préambule du Conseil. Vous pouvez, les personnels du CHRU, prendre place dans les places réservées au public si vous le souhaitez car nous allons maintenant démarrer le Conseil Municipal.

Je vous remercie encore une fois de votre bienveillance à mon égard aujourd'hui puisque je n'ai pas eu vraiment le temps de préparer mais je sais que je peux compter sur vous.

Nous devons désigner un secrétaire de séance : M. ROY sera secrétaire de séance, je l'en remercie».